

# de la Pastorale des Migrants

## Après Lampedusa, une nouvelle politique d'immigration et d'asile en Europe ?

Suite au naufrage du 3 octobre 2013, lorsqu'au large des côtes de Lampedusa 366 migrants et/ou demandeurs d'asile ont perdu leurs vies, après les larmes versées l'on aurait pu s'attendre au moins à une amorce de débat sur la politique européenne d'immigration et d'asile, fondée davantage sur le refoulement que sur l'accueil des êtres humains.

Rien n'est moins sûr parce qu'une véritable harmonisation européenne de la gestion des migrations est toujours invoquée mais jamais réalisée. En effet, le processus d'intégration de l'Union européenne se fonde essentiellement sur la suppression des frontières internes et la mise en place de nouvelles formes de protections et de sécurités aux frontières externes. Depuis le 1er décembre 2009 et l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, lequel prévoit la « communautarisation » complète des domaines de l'asile, de l'immigration et de la libre circulation des personnes, plusieurs déclarations des institutions européennes invoquent un principe de solidarité et de partage équitable de responsabilités entre les Etats membres, y compris sur le plan financier. Elles préconisent notamment la mise en place progressive d'un système d'asile commun et d'un système intégré de gestion des frontières extérieures, souhaitant également l'adoption de mesures d'encouragement en matière d'intégration des étrangers en situation régulière.

Ces « bonnes intentions » ne se concrétisent pas dans les politiques nationales. La plupart des gouvernements nationaux rendent, en effet, de plus en plus difficile l'arrivée des migrants, réduisant le nombre de visas octroyés, adoptant des systèmes à points, durcissant les conditions pour l'acquisition de la nationalité, imposant des examens d'intégration ou encore, concluant avec les pays d'origine ou de transit des accords de coopération prévoyant un soutien économique et des permis temporaires de travail en échange d'un engagement à accepter le rapatriement de migrants et à instaurer une surveillance militaire de leurs frontières pour empêcher toute tentative d'immigration irrégulière vers les Pays d'Europe.

Cinq jours après le naufrage de Lampedusa, les ministres de l'Intérieur de l'Union se sont mis d'accord sur la possibilité pour un Etat incapable d'assumer seul la surveillance et le contrôle de ses frontières de faire appel à la « solidarité » des autres pays membres de l'UE. En outre, les Etats européens se trouvent également autorisés, le cas échéant, à fermer leur frontière avec un Etat membre qui, comme Chypre, Malte, la Grèce ou l'Italie, se trouverait incapable de bloquer « au départ » les « invasions des indésirables ».

Par ailleurs, les 24 et 25 octobre 2013, les chefs d'Etat ou de gouvernement, tout en se déclarant profondément attristés par la mort de centaines de per-

sonnes, ont assuré être prêts à agir pour que de telles tragédies humaines ne se reproduisent plus. Comment ? Les mesures semblent être les mêmes depuis des années. Pour la énième fois, le Conseil européen a réaffirmé la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires et de renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit, par le biais notamment de l'aide au développement et d'une politique de retour effective. De plus, l'on devrait sortir la grosse artillerie pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants non seulement sur le territoire des Etats membres de l'UE, mais également dans les pays d'origine et de transit. Enfin, le Conseil européen autorise le renforcement des activités de l'agence Frontex et la mise en œuvre du nouveau système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) pour faciliter la détection de navires et d'entrées illégales dans le but de protéger et sauver des vies aux frontières extérieures de l'UE ; vies d'êtres humains dont la vocation est, en tout état de cause, d'être renvoyés chez eux.

Rien de nouveau sous le soleil. Il est vrai. Mais, c'est justement dans ce genre de situation que l'Eglise ne peut se dérober à sa mission d'annoncer l'Evangile, dans le monde d'aujourd'hui, dans tous les lieux et par tous les moyens. Cette mission doit être accomplie avec la force prophétique et le courage lucide qui provient de la « joie de l'Evangile » par laquelle, comme le dit le Pape François dans son Exhortation apostolique du 24 novembre 2013 en conclusion de l'Année de la foi : « Il est indispensable de prêter attention aux nouvelles formes de pauvreté et de fragilité dans lesquelles nous sommes appelés à reconnaître le Christ souffrant, même si, en apparence, cela ne nous apporte pas des avantages tangibles et immédiats... Les migrants me posent un défi particulier parce que je suis Pasteur d'une Eglise sans frontières qui se sent mère de tous. Par conséquent, j'exhorte les pays à une généreuse ouverture, qui, au lieu de craindre la destruction de l'identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles. Comme elles sont belles les villes qui dépassent la méfiance malsaine et intègrent ceux qui sont différents, et qui font de cette intégration un nouveau facteur de développement ! Comme elles sont belles les villes qui, même dans leur architecture, sont remplies d'espaces qui regroupent, mettent en relation et favorisent la reconnaissance de l'autre ! ».

Voici, exprimés avec passion chrétienne, nos vœux de Noël pour chacune et chacun de vous, migrants sur les routes du Royaume de Dieu.

*P. Lorenzo Prencipe, c.s.  
Directeur du SNPMPI*